

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

L'an deux mil vingt deux
le douze décembre à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022.

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme CHAVASSE Danielle, M RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. LEICHER Jean-Luc (pouvoir à Mme RUCHON), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme CHAVASSE), Mme BIEUVELET Laetitia (pouvoir à M. BOITON), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. LAROSE).

ABSENT : M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : Mme TONOLI Eliane.

DELIBERATION N° 2022 – 61

OBJET : DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Madame la Maire expose que la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération de Vienne-Condrieu pour les exercices 2018 et suivants.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Le bilan après trois exercices de la fusion de la communauté d'agglomération du Pays Viennois avec la communauté de communes du Pays de Condrieu,
- L'analyse de la politique de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- L'analyse des relations avec les communes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, répartition du fond de péréquation communale et intercommunale, répartition des compétences entre la Commune et l'EPCI et exercice de ces compétences, mutualisations) ;
- L'analyse de la politique concernant l'accueil de la petite enfance.

Lors de sa séance du 9 juin 2022, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de Vienne Condrieu Agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation de ce rapport ayant eu lieu, la Chambre régionale des comptes a adressé aux Communes en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au Conseil Municipal et donner lieu à un débat.

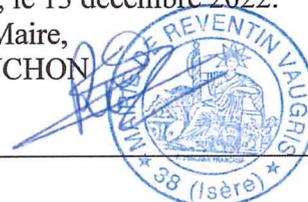
Le Conseil Municipal, :

- PREND ACTE de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 13 décembre 2022.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 15/12/2022
- après télétransmission électronique le 15/12/2022
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 15/12/2022